

## Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2007

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur** : Dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz et d'Aglans et des collines, le programme des travaux à exécuter en 2007 a été établi par la Direction des Espaces Verts et l'Office National des Forêts.

Les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière seront confiés :

- aux entreprises privées pour un montant estimé à 23 000 € HT
- à la régie municipale pour environ 6 000 heures de travail.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme des travaux de gestion forestière 2007,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :
  - . procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,
  - . signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits au budget 2007 des forêts communales.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2007.*